



Direction Générale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL MUNICIPAL a :

- DCM-2019-108 Approuvé les orientations budgétaires pour l'année 2020.
- DCM-2019-109 Approuvé le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées d'ECLA en date du 23 septembre 2019.
- DCM-2019-110 Décidé l'admission en non valeur des produits irrécouvrables à hauteur de 8 079,93 € pour le budget Principal, 6 180,88 € pour le budget annexe Eau et 988,75 € pour le budget annexe Parkings, au titre des exercices émis entre 2005 et 2009.
- DCM-2019-111 Décidé de verser une indemnité de conseil et d'assistance au taux de 50% de l'indemnité maximum à Monsieur Alain SCHMITT, Comptable public, comptable de la commune, au titre de l'année 2019, et arrêté le montant à 1 843,97 €.
- DCM-2019-112 Décidé de verser une subvention exceptionnelle de 700 € à l'Association Prod'IJ qui a accueilli la 3ème édition des Trophées de «Elles Jura» le 25 octobre dernier.
- DCM-2019-113 Approuvé la convention à intervenir avec l'Association Les Scènes du Jura pour la mise à disposition de Juraparc, une fois par an, ainsi que les deux appartements non équipés, type 4, situés rue des Mouillères en échange de la mise à disposition des locaux du Théâtre pour deux manifestations annuelles.
- DCM-2019-114 Décidé de verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'Association Promodégel afin de soutenir ses actions de diffusion et de médiation menées sur la Ville au cours de l'année 2019.
- DCM-2019-115 Décidé de passer un avenant à la convention de participation de la Ville au contrat de garantie de prévoyance maintien de salaires des personnels prévoyant la prorogation dudit contrat d'un an.
- DCM-2019-116 Décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) visant à modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement concernant la zone En Beaujean.
- DCM-2019-117 Approuvé les modalités de rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2020.
- DCM-2019-118 Prescrit la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) et fixé les modalités de concertation de cette procédure.

- DCM-2019-119 Approuvé la demande de délimitation entre le domaine public communal et la parcelle cadastrée section BC 46 sise chemin des Quarts appartenant à l'indivision Badi/Noble.
- DCM-2019-120 Approuvé les projets de marchés à intervenir pour les contrats d'assurance d'une durée de 5 ans pour les lots Responsabilité civile générale, Flotte automobile attribués à la SMACL et tous risques expositions attribué au Cabinet Sarre et Moselle.
- DCM-2019-121 Approuvé les marchés à intervenir pour les travaux d'aménagement d'un parc de stationnement privatif et d'un square archéologique d'un montant estimé à 509 000 € HT répartis en 4 lots.
- DCM-2019-122 Approuvé les projets d'avenants au marché de prestations de propreté des espaces publics pour les lots 1, 3 et 4 relatifs au balayage mécanique des voiries, parkings, cours d'école et marchés forains, au nettoyage manuel des secteurs périphériques du centre ville et au nettoyage des toilettes publiques permettant d'harmoniser les dates de fin de contrat en vue d'un renouvellement au 1er février 2020.
- DCM-2019-123 Décidé le lancement d'une consultation en appel d'offres dans le cadre du renouvellement des marchés de prestations de propreté décomposés en 6 lots pour une durée de 6 ans.
- DCM-2019-124 Décidé le lancement d'une consultation en procédure adaptée ouverte pour les travaux de renouvellement des pompes de la station d'eau potable de Villevieux.
- DCM-2019-125 Pris acte du rapport sur le Prix et la Qualité du service Assainissement 2018 présenté par le service Assainissement d'ECLA, validé par le Conseil d'Exploitation et le Conseil Communautaire.
- DCM-2019-126 Décidé de verser une subvention exceptionnelle de 500 € sur l'exercice 2019 et 1 000 € sur le budget 2020 à l'école primaire Bernard Clavel pour l'organisation d'un séjour en classe de neige à Chaux Neuve pour 4 classes durant 3 jours précisant que la Ville participe également aux frais de transport pour 1 100 €.
- DCM-2019-127 Approuvé la dénomination des écoles Françoise Dolto et Georges Brassens en «École primaire Françoise Dolto» dans le cadre de la fusion de l'école maternelle Françoise Dolto et de l'école élémentaire Georges Brassens.

Lons-le-Saunier, le 19 novembre 2019

Le Maire,

 Jacques PÉLISSARD

